

« Le devoir de mémoire – Une formule et son histoire », aux sources d'un impératif

Désormais Docteur en histoire contemporaine et actuellement chercheur à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et enseignant à Sciences Po Paris, Sébastien LEDOUX a consacré sa recherche doctorale à l'étude de l'expression « devoir de mémoire » en France. La publication de sa thèse sous le titre « Le devoir de mémoire – Une formule et son histoire » donne de la visibilité à une recherche dont les résultats chamboulent certaines certitudes bien établies¹. L'auteur retrace ainsi la naissance de l'expression, les usages qui en sont faits, les sens variés que peuvent lui donner les acteurs s'en emparant successivement ainsi que sa mutation en « formule »². Les recherches de Sébastien Ledoux se basent principalement sur les archives de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) analysées au moyen du logiciel de logométrie « Hyperbase », mais aussi sur des entretiens réalisés avec des scientifiques, des journalistes et des hommes politiques liés au devoir de mémoire, par l'étude ou l'usage qu'ils en firent.

L'auteur : Jérôme NOSSENT est assistant-doctorant en science politique à l'Université de Liège.

Sébastien LEDOUX donne ainsi le ton dès l'introduction, intitulée « L'invention des origines du devoir de mémoire ». Dans celle-ci, l'auteur énonce la conception usuelle situant l'origine du devoir de mémoire à l'issue de la Seconde Guerre mondiale lorsque les rescapés des camps de concentration se seraient donné l'obligation de témoigner de l'expérience vécue. Certains auteurs (Pierre NORA notamment) situaient l'origine de l'expression à l'immédiat après-guerre. Pourtant, nulle trace écrite du terme à cette époque, pas même dans les associations d'anciens déportés (p. 15). Parmi les historiens, d'autres (Henri ROUSSO, Olivier WIEVIROKA) indiquent que le terme est traditionnellement associé à Primo LÉVI, en raison du titre d'un livre d'entretiens avec ce dernier. Le titre, « Le devoir de mémoire », serait vraisemblablement le fait de l'éditeur, à une période où l'expression était en vogue (p. 13). Dès lors, une mémoire collective du devoir de mémoire a inconsciemment été forgée (p. 15). La reconnaissance du devoir de mémoire en tant qu'objet historiquement situé a donc conduit à son inscription dans un imaginaire collectif.

¹ LEDOUX Sébastien, *Le devoir de mémoire - Une formule et son histoire*, CNRS Editions, Paris, 2016, 367 p.

² Le concept de formule, tel qu'utilisé dans le cadre de la recherche de Sébastien LEDOUX, a été construit par Alice KRIEG-PLANQUE dans le cadre de son étude de l'expression « purification ethnique. Voy. KRIEG-PLANQUE Alice, *Purification ethnique: une formule et son histoire*, Paris, CNRS, CNRS communication, 2003, 523 p.

L'intention d'historiciser l'expression devoir de mémoire a, de manière imprévue, fait surgir une mémoire de ce terme, partagée également par les acteurs scientifiques qui avaient pleinement participé à l'élaboration d'un récit présenté comme savoir. (p.16)

Cette rectification effectuée, l'auteur se lance dans la généalogie du terme. Sébastien LEDOUX retrouve les premières traces écrites du terme dans les années 1970, à une époque où il n'appartient pas encore au registre des historiens. On le trouve dans le cadre d'une chronique littéraire et du séminaire d'un psychanalyste. Par la suite, le premier historien à en faire usage serait Pierre NORA, en 1983 dans le cadre de sa revue *Le Débat*. Il assigne à l'expression un lien avec l'« explosion de la conscience historique » contemporaine, à laquelle tout individu est soumis (pp. 27-28). L'apparition de l'expression s'inscrit alors dans un contexte plus large que la réflexion historique, surgissant dans une période de recrudescence de l'usage du simple terme de « mémoire », notamment dans le cadre d'émissions télévisées qui tendent à populariser l'usage du terme (p. 29). C'est également durant cette période que le devoir de mémoire est progressivement associé au génocide des Juifs. Le sens qui lui est donné varie : projet éthique, justicier, identitaire ou anti-négationniste (pp. 43-46).

Déjà présent dans la communication de certains hommes politiques à ce moment, le devoir de mémoire fait son apparition dans les médias au début des années 1990. Il passe ainsi de la presse papier à l'audiovisuelle. Il est même au cœur du bac de philosophie de 1993, interrogeant les étudiants sur le sujet suivant : « Pourquoi y a-t-il un devoir de mémoire ? » (p. 120).

Sébastien LEDOUX situe cette période comme celle du passage du devoir de mémoire du statut de syntagme, soit une combinaison de mots, à celui de « formule ». Se basant sur les propriétés énoncées par Alice KRIEG PLANQUE, une formule « [présentant] un caractère figé, s'inscrit dans une dimension discursive, fonctionne comme un référent social, comporte un aspect polémique »³. La saturation des sens donnés à l'expression, ses aspects polémiques, sa malléabilité et sa publication participent également de cette transformation (pp. 131-137).

Dans la seconde moitié des années 1990, le devoir de mémoire est associé par les médias, les politiques et les enseignants à la mémoire de la Shoah, cela dans un contexte où cette dernière devient un « cadre référentiel » en France. Alors qu'à l'aube du XXI^e siècle, les historiens prennent leur distance avec la formule, lui opposant un « devoir d'histoire » (Antoine PROST et Pierre NORA) ou un « travail

³ KRIEG-PLANQUE Alice, *Purification ethnique: une formule et son histoire*, op. cit., p. 63, cité par l'auteur.

de mémoire » (Paul RICOEUR). Ce rejet est toutefois limité au monde académique et enseignant. En effet, toujours présent dans la rhétorique des autorités publiques, il est également repris par les groupes d'acteurs émergents à cette époque, qui sont à la recherche d'une reconnaissance étatique de leurs expériences traumatiques, dans le cadre d'une montée en visibilité de la concurrence d'une pluralité de mémoires (la guerre d'Algérie, la traite transatlantique).

Si la formule et les sens qui lui sont alors rattachés sont régulièrement repris pour légitimer ce que l'auteur nomme des « lois de reconnaissance » (de la Guerre d'Algérie, du génocide des Arméniens, des Justes de France, de la traite et de l'esclavage en tant que crimes contre l'humanité, des Français rapatriés d'Algérie), elle ne tarde pas à être mise à distance par le politique, dans les années 2000⁴. Diverses polémiques contribuent à jeter le discrédit sur l'expression, associée à l'instrumentation du passé dont feraient œuvre les politiques. Deux facteurs, le rejet par les historiens français de la formule et la méfiance qu'elle suscite, entraînent une chute de l'usage du devoir de mémoire par les hommes politiques, les enseignants et les historiens.

Sébastien LEDOUX nuance toutefois ce constat, puisque si l'on observe effectivement une diminution des apparitions du devoir de mémoire au niveau national, il demeure régulièrement utilisé au niveau local et sur le Web, témoignant d'une dissémination de la formule.

Les travaux de Sébastien LEDOUX ont consisté, certes, en une archéologie d'une formule encore fréquemment utilisée, mais ils permettent également de mettre en évidence certains phénomènes pertinents. La leçon principale que l'on peut retirer de la lecture de l'ouvrage est l'importance apparente des acteurs individuels dans la production de la mémoire (et de l'histoire). La mémoire du devoir de mémoire au cours du temps résulte des discours, des annonces, des actions d'une poignée d'acteurs-clés : quelques éminents historiens, journalistes et hommes politiques. La première révélation à propos de l'origine de l'expression fait état de ce constat : l'attribution de la paternité de la formule à Primo LÉVI ou aux groupes de déportés a été effectuée par certains historiens et n'a que peu été remise en cause. De même, l'entrée du devoir de mémoire dans l'espace médiatique, puis dans l'espace politique est le fait de quelques individus, ces derniers modifiant, aménageant le sens de l'expression, de

⁴ Termes employés par Sébastien LEDOUX pour désigner les lois généralement qualifiées de « mémorielles », cette dernière expression est due à Pierre NORA (p. 207).

façon consciente ou non. Ce qu'ils mettent dans ces termes dépend de plusieurs facteurs (leur fonction, leurs intentions) parmi lesquels comptent particulièrement leurs mémoires individuelles et collectives.

Pareillement, lorsque sont présentés les processus de production des lois de reconnaissance, l'auteur insiste sur le rôle secondaire des associations dans le processus législatif (p. 207). Les parlementaires qui déposèrent les propositions de lois qui devinrent les lois de reconnaissance précitées, ont une histoire personnelle qui leur permet de justifier leur action (et qui est susceptible d'influencer celle-ci). L'individualité des acteurs est d'ailleurs accentuée par le recours aux entretiens menés avec certains d'entre eux et mobilisés dans les démonstrations.

L'étude mérite toutefois d'être interrogée au niveau de la méthodologie. Premièrement, concernant les sources utilisées, il est difficile de déterminer lesquelles étayent certaines conclusions. Si l'auteur annonce baser ses démonstrations sur l'analyse de différents corpus (p. 21), la présentation de ces derniers ne figure pas dans l'ouvrage, le lecteur étant redirigé vers la thèse. Il eut été appréciable, et méthodologiquement nécessaire, que la description, même synthétique, des sources et de leur utilisation effective dans le cadre de la recherche figure dans l'ouvrage. Le lecteur ne dispose au sujet de ces corpus que des sources explorées et du logiciel employé. Il est donc difficile de déterminer dans quelle mesure le corpus est effectivement diversifié et l'approche suffisamment englobante. Cela donne lieu à une certaine incertitude concernant les conclusions, puisqu'il est difficile de connaître les données, et surtout l'usage qui en est fait, ayant permis à l'auteur d'aboutir à ces résultats⁵. On s'interroge notamment sur la façon dont ont été interprétées les cooccurrences des termes « mémoire » et « juifs » à la télévision, sur la base des archives de l'INA. Quels autres résultats ont donné d'autres tentatives de cooccurrences ? Que signifie « la plupart des cas » (p. 46) ? Qu'en est-il des autres cas ? Ici encore, le lecteur est renvoyé à la thèse de doctorat, sans autres explications.

Deuxièmement, le champ exploré peut sembler assez restreint : tel qu'il est relaté dans l'ouvrage, l'usage du devoir de mémoire étudié est celui de certains journalistes, de certains hommes politiques et de certains académiques. Si ces acteurs sont effectivement porteurs d'un discours sur le devoir de mémoire, ils ne sont, d'une part, pas obligatoirement représentatifs de l'entière de leur classe, et, d'autre part,

⁵ À ce titre, le choix de certains indicateurs peut paraître arbitraire. L'exemple du ministère de l'Éducation nationale comme indicateur qualitatif de la mise à distance du devoir de mémoire remplit incomplètement la démonstration. Qu'en est-il au niveau des autres ministères (anciens combattants, identité nationale) ?

pas les seuls à mobiliser le terme. La compréhension des usages du devoir de mémoire passerait par l'étude et la description du positionnement d'autres acteurs, parmi lesquels certains sont d'ailleurs cités : qu'en est-il de ces associations qui, à partir de 1997, ajoutent « devoir de mémoire » dans leurs objets (p. 246) ? De même, il ne faudrait pas conclure à une critique unanime de la formule dans le milieu académique au prétexte que certains de ses membres s'en sont distanciés dans les années 2000. Qu'en est-il des chercheurs restés attachés au « devoir de mémoire » à cette époque et de nos jours ?

Troisièmement, en conséquence notamment des deux points précédents, l'ouvrage aborde certains sujets, en plus du devoir de mémoire, dont il dresse un portrait trop succinct. On pense notamment au chapitre un, qui se base sur l'accroissement des références à « la mémoire » dans les années 1970, à nouveau analysée au travers du prisme médiatique-politique-académique durant cette période seule. Il n'est quasi plus fait référence au terme dans la suite de l'ouvrage, hormis lorsqu'il fait partie des termes mobilisés (« devoir de mémoire » ; « travail de mémoire »). Il serait pourtant nécessaire de suivre le cheminement que connut le terme en dehors du devoir de mémoire afin de mettre en parallèle ses probables changements.

En conclusion, l'ouvrage de Sébastien LEDOUX retrace le parcours dans une partie du paysage scientifique, politique et médiatique français de l'expression « devoir de mémoire », de son apparition jusqu'aux années 2012. Si cette recherche répond à certaines questions, elle a également le mérite d'en poser de nouvelles et de tracer la voie pour des études ultérieures. Par exemple, il ressort que durant le quinquennat actuel, le Président HOLLANDE a plusieurs fois, et en de multiples circonstances, mobilisé la formule⁶. Cette résurrection de la formule ne demande qu'à être étudiée.

⁶ À titre d'exemple, le site internet de l'Élysée renseigne notamment ceux-ci : « Allocution du Président de la République devant les deux chambres réunies du Parlement algérien » ; « Cérémonie internationale de commémoration du 70^e anniversaire du Débarquement en Normandie, Ouistreham #DDay70 » ; « Discours lors de la cérémonie à l'occasion de l'inauguration du Mémorial du Soldat Musulman » ; « Discours à l'occasion de la journée nationale de la déportation » ; « Discours lors de l'hommage associatif aux victimes du terrorisme » ; « Cérémonie de fin de scolarité des élèves de l'École nationale de Police de Nîmes » ; « Discours lors de la commémoration du 99^e anniversaire du génocide arménien » ; « Débat d'ouverture de la 69^e session de l'Assemblée générale » (consultées le 30 novembre 2016).